



L'Office de Tourisme de Beausoleil s'engage à

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères.
- Etre ouvert au moins 120 jours par an, dont le samedi et dimanche en période touristique et selon évènements.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel bilingue.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans, guides touristiques sur support papier.
- Posséder un site internet bilingue.
- Diffuser son information touristique sur support papier traduite en deux langues étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le nombre d'étoiles ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - aux évènements et animations ;
 - aux numéros de téléphone d'urgence ;
 - à la météo et aux informations pratiques pouvant concerner les autres hébergements, les restaurants, les activités sportives, de loisirs ou de bien-être, les transports en commun, les numéros de téléphone des chauffeurs de taxi.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Organiser, qualifier et diffuser l'offre touristique locale mise à jour.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Mette à votre disposition un conseiller en séjour.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.